



*Lettre d'information
2021 du Syndicat Mixte
des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée
de la Dordogne*

<https://www.smecmvd.fr> Téléphone : 05 32 26 07 82

Le Syndicat

Le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne – S.M.E.C.M.V.D. est installé depuis le 1^{er} Janvier 2021.

Il est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de 16 Communes et 1 Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze) situées sur 2 Départements (Lot et Dordogne) :

BALADOU – CAVAGNAC – CONDAT – CREYSSE - CUZANCE – GIGNAC – LACHAPELLE AUZAC – MARTEL- MAYRAC – MEYRONNE – PINSAC – ST DENIS LES MARTEL – ST MICHEL DE BANNIERES – ST SOZY – STRENQUELS – LE VIGNON EN QUERCY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON (Borrèze)

Le délégataire en charge de l'exploitation du Service Public d'Eau Potable est la S.A.U.R.

Les instances

Le Conseil Syndical est composé d'un délégué pour chacune des 16 Communes et de la Communauté de Communes.

Les délégués du Syndicat sont désignés par les Conseils Municipaux ou Communautaires des Collectivités adhérentes en leur sein.

Le Président : M. Jean-Luc LABORIE

Les Membres du Bureau et leurs délégations :

M. Guy MISPOULET - *Renégociation des contrats*

M. Guy FLOIRAC - *Finances*

M. Jean-Vincent FEIX - *Suivi des ressources, Périmètre de Protection et Qualité des Eaux*

M. Michel LEVET - *Suivi des ouvrages*

M. Didier DELBREIL - *Travaux de canalisations*

M. Philippe CASTANET - *Travaux de canalisations*

M. Jacques BOULONNE - *Informatique – numérique*

Le personnel

Les agents des anciens Syndicats sont restés en fonction quelques mois afin de permettre l'installation de la nouvelle structure ; nous tenons à les en remercier.

Trois agents ont intégré le S.M.E.C.M.V.D. :

- Jocelyne TEILHARD Responsable Administrative - le 1^{er} Mars 2021
- Mireille BOURRASSE Ingénieur en Eau potable - le 1^{er} Octobre 2021
- Muriel ISSALY (mise à disposition par la Commune de Creysse) en charge de la comptabilité depuis le 1^{er} Janvier 2021.

2021 – les travaux

Afin d'améliorer le service et notamment de limiter les pertes en eau sur le réseau, le Syndicat réalise de nombreux travaux, en partie financés par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Les travaux réalisés :

Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de CREYSSE - Secteur du Moulin et du Port (Travaux - 93 908 € HT)
- Commune de PINSAC - Miramond et Pomarède (Travaux - 79 987 € HT)

Divers travaux :

- Commune de BORREZE : Raccordement de la pisciculture du Moulin de Carloux (Travaux - 20 240 € HT)
- Commune de LACHAPELLE-AUZAC : Mise en place d'un surpresseur au réservoir de Pimpeyre (Travaux - 29 660 € HT)
- Travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation (Travaux - 178 177 € HT)

Les travaux en cours :

Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de ST-SOZY : (Travaux - 542 586 € HT)
- Commune de CAVAGNAC – ST MICHEL DE BANNIERES : Secteurs Champ de Gane – Bayle – Aubiac – Blanat (Travaux - 447 826 € HT)
- Commune de LACHAPELLE AUZAC : Secteur de Lamothe (en partenariat avec la Mairie de Souillac pour leur réseau d'eau potable) (Travaux - 295 866 € HT)

Divers travaux :

- Commune de CAVAGNAC : Station de traitement du Marais de la Fondial (Travaux - 422 850 € HT)
- De nombreux travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation (Travaux - 99 780 € HT)

Les travaux à venir :

Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de Martel : Rue « Porte Penche » en partenariat avec la Mairie de Martel pour le réseau d'assainissement (en cours de consultation). (Travaux estimatifs de 83 400 € HT)
- Communes de Martel et Saint-Denis les Martel : les Landes (Travaux - 234 964 € HT)
- Commune le Vignon en Quercy : Les 4 Routes (Travaux - 166 140 € HT)
- Commune de LACHAPELLE-AUZAC : Continuité Secteur de Lamothe (en partenariat avec la Mairie de Souillac) – (Travaux évalués à 40 000 € HT)

Le budget 2021

	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Section de fonctionnement	1 373 093.00	1 373 093.00
Section d'investissement	4 573 566.00	4 573 566.00
TOTAL	5 946 259.00	5 946 259.00

2022 - une année importante pour le S.M.E.C.M.V.D.

- Les contrats en cours, de Délégation de Service Public arrivant à échéance, le S.M.E.C.M.V.D. devra se positionner très prochainement sur l'exploitation du service pour les années à venir.
 - Les travaux de renouvellement vont se poursuivre.
 - Un schéma directeur sera lancé pour élaborer les orientations stratégiques permettant de prévoir et d'anticiper les programmes de travaux adaptés aux besoins du Syndicat.
 - Le projet de réalimentation en eau potable du Causse de Martel permettra de répondre aux problématiques de qualité et de quantité d'eau potable sur le territoire.
- Afin d'impliquer tous les acteurs institutionnels dans cet important projet de réalimentation et de sécurisation, une présentation du projet est programmée en Décembre 2021 en présence de Monsieur le Préfet, du Président du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Le S.M.E.C.M.V.D. s'installera Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison Cauvaldor Services, ancienne Trésorerie) en début d'année.

La facturation de l'eau

Les consommations d'eau sont facturées par notre délégataire, la SAUR ; votre facture comprend donc :

- la part syndicale, S.M.E.C.M.V.D. (financement des travaux de réseaux, des ouvrages ...)
- la part délégataire, SAUR (exploitation du réseau)
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- la T.V.A.

Pour 2022, la facturation se fera encore par territoire :

